

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 avril 2017 à 20h30

Nombre de Conseillers

- En exercice : 08
- Présents : 06
- Votants 07
- 1 procuration

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BOUTTEMY Guillaume, Maire.

Date de la convocation :
20/04/2017

Présents Tous les membres sauf

Absente excusée : Mme A. MORETTI a donné procuration à D. CHAPELLE

Absente : Mme BURGY

M. D. CHAPELLE a été nommé secrétaire de séance

Le Maire informe qu'il y a lieu d'apporter une petite modification portant sur une somme de 7 centimes dans le budget primitif « Assainissement » due à une erreur de frappe lors de la saisie du budget sur informatique :

Il faut lire :

Cpte DF 6811/042	:	7 857.10
Cpte RI 2803/040		184.10
Cpte RI 28156/040		7 673.00

Exposé entendu, le conseil municipal :

- ACCEPTE la décision modificative suivante
 - Cpte RI 2803/040 - 0.07
- AUTORISE le Maire à passer les écritures correspondantes

N°2 – Assainissement – Travaux d'extension – Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré à INGENIERIE 70.

Il rappelle également que, dans le cadre de l'extension du réseau d'assainissement, la commune a confié une mission de maîtrise d'œuvre à l'Agence départementale INGENIERIE 70 afin de l'accompagner durant le déroulement du projet (études/consultation/travaux).

Suite à la consultation des entreprises, M. le Maire présente le rapport d'analyse des offres réalisé par INGENIERIE 70 pour le compte de la commune. Il en ressort que l'offre de l'entreprise MALPESA, située à LEVIER (25270), est l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères du règlement de consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** le choix de l'entreprise MALPESA comme attributaire du marché pour un montant de 232 200.00 €HT (278 640.00 €TTC),
- **Autorise** M. le Maire à signer le marché relatif aux travaux d'extension du réseau, conclu avec l'entreprise MALPESA, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

N°3 – Déconnexion de coffret électrique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courriel du SIED sollicitant l'autorisation du conseil municipal pour la mise hors tension d'un coffret électrique situé rue de la Côte aux Cerisiers se trouvant sur un terrain particulier sur lequel des travaux vont être réalisés.

Exposé entendu, le Conseil Municipal autorise la déconnexion dudit coffret.

N°4 – Campagne sensibilisation sur la démarche « zéro phyto »

Le Maire informe le conseil municipal que la Maison de la Nature de Brussey (CPIE Vallée de l'Ognon), développe actuellement une campagne de sensibilisation et de communication sur la démarche « zéro phyto ».

Il présente l'animation proposée par cet organisme auprès des communes à travers la mise en place d'une exposition extérieure « sauvages des rues, belles et rebelles » par :

- La mise en place de 20 panneaux sur la commune, en partenariat avec un élu ou un employé communal,
- La réalisation d'une animation pour les habitants : balade commentée de deux heures environ au sein de la commune, autour des plantes sauvages,
- Période : entre avril et octobre pour une durée de trois semaines
- Tarif : 400.00 €

Exposé entendu, le conseil municipal, par 4 voix « pour », 1 « contre » et 2 « abstentions » :

- Autorise le maire à engager les démarches auprès de la Maison de la Nature, pour réaliser la campagne de sensibilisation et de communication sur la démarche «zéro phyto » « sauvages des rues »
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaire à l'inscription de la commune à cette opération

N°5 – Vigilance citoyenne

Le Maire informe le conseil municipal de l'opération « Vigilance citoyenne » mise en place par la communauté de communes des Monts de Gy.

Après présentation du dispositif, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas s'inscrire à l'opération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Maire,